

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 4–7 novembre 2013

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2013/5-B/1
20 septembre 2013
ORIGINAL: ANGLAIS

PLAN DE TRAVAIL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Pour la période allant de juillet 2013 à
juin 2014**

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter la coordonnatrice mentionnée ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice du Bureau du Mme Alka R. Bhardwaj tél.: 066513-3071
Commissaire aux comptes:

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde assure les services d'audit externe du Programme alimentaire mondial (PAM).

Sa mission consiste à fournir une assurance indépendante au PAM et à apporter une valeur ajoutée à la direction du Programme en formulant des recommandations constructives.

Pour plus de détails, veuillez contacter:

Mme Alka Rehani Bhardwaj

*Directrice du Bureau du Commissaire aux comptes
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome,
Italie.*

Tél.: 0039 -06-65133071

Courriel : alka.bhardwaj@wfp.org

**Plan de travail
du Commissaire aux comptes**

Programme alimentaire mondial

**Pour la période allant
de juillet 2013 à juin 2014**



**CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DES COMPTES DE L'INDE**

I. Introduction

1. Le présent document expose notre plan de travail en détaillant les vérifications à effectuer entre juillet 2013 et juin 2014. Pour garantir la prestation de services de qualité au PAM, nous entendons nous appuyer sur les Normes internationales d'audit et des méthodes d'audit éprouvées.

II. Responsabilités de la direction

2. La responsabilité de l'établissement des états financiers, en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et avec le Règlement financier et les principes comptables reconnus, ainsi que de la régularité des transactions financières, incombe au PAM.
3. Le PAM est également chargé d'assurer l'exhaustivité et la qualité des états financiers et de fournir en temps voulu les tableaux et les éléments probants qui s'y rapportent.
4. La direction doit fournir tous les livres, écritures et explications jugés nécessaires pour la conduite de l'audit, conformément aux termes de l'annexe au Règlement financier intitulée "Mandat additionnel pour la vérification externe des comptes".

III. Déroulement de l'audit

5. Nous planifierons et réaliserons notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers rendent fidèlement compte de la situation financière à la fin de la période examinée ainsi que des résultats des opérations menées sur cette période. Nous suivrons des procédures qui nous permettront de recueillir des éléments probants quant aux montants et renseignements figurant dans les états financiers. Parallèlement à l'évaluation de la présentation générale de ces états, nous chercherons à déterminer si les méthodes comptables utilisées sont appropriées et si les estimations comptables établies par la direction sont vraisemblables.
6. Nous n'examinerons les systèmes comptables et les contrôles internes que dans la mesure où nous le considérerons nécessaire à la bonne exécution de l'audit. Ainsi, notre examen pourrait ne pas relever toutes les lacunes qui existent ou ne pas signaler toutes les améliorations possibles.
7. Nous axerons notre travail d'audit sur les principaux domaines de risque. Notre évaluation des risques s'appuie principalement sur le travail d'audit que nous avons mené précédemment, ainsi que sur notre examen de documents du PAM et nos échanges avec le personnel occupant des postes clés au sein du Programme.
8. Nous soumettrons deux rapports sur des audits opérationnels et un rapport détaillé qui, ensemble, résumeront nos constatations relatives au travail réalisé pendant l'année.

IV. Domaines clés prioritaires de l'audit

A. Audit opérationnel

9. Le PAM achète chaque année d'énormes quantités de vivres dans l'objectif de garantir que des produits alimentaires adaptés sont mis rapidement et de manière avantageuse à la disposition des bénéficiaires. Il est donc important que les achats soient effectués de manière équitable et transparente. La politique du PAM en matière d'achats de produits

alimentaires recommande également que l'approvisionnement soit effectué auprès des pays en développement. En 2012, le Programme a acheté 2,1 millions de tonnes de vivres pour une valeur de plus de 1,1 milliard de dollars É.-U. Plus de 50 pour cent de ces achats ont été effectués par le Siège sur le plan international, le restant des approvisionnements ayant été assuré principalement aux niveaux local et régional par les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Au Siège, les achats de vivres sont gérés par le Service des achats de produits alimentaires et ses trois unités: l'Unité des achats de produits alimentaires sur le plan international, l'Unité d'appui aux bureaux de terrain pour les achats de produits alimentaires et l'Unité de la sécurité sanitaire et de l'assurance qualité des aliments.

10. À notre avis, il sera utile pour le PAM que nous procédions à un audit opérationnel des achats de vivres effectués tant au Siège que dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Cette vérification visera à s'assurer que les approvisionnements satisfont aux objectifs énoncés dans la politique en matière d'achats et aux conditions indiquées dans le Manuel des achats. Le non-respect des directives pourrait compromettre la réalisation des objectifs en matière d'achats et mettre par ailleurs en péril la réputation du PAM. Notre **audit opérationnel des achats de produits alimentaires au PAM** visera à donner l'assurance que les approvisionnements alimentaires répondent à l'objectif énoncé dans la politique, qui veut que les achats soient effectués à des prix avantageux, de manière efficiente et transparente, et en temps opportun. Plus spécifiquement, l'audit aura pour objectif de déterminer si les points ci-après se vérifient:

- les achats effectués sur le plan international ou au niveau local ou régional font l'objet d'une planification adéquate, fondée sur une bonne connaissance du marché et sur des critères d'approvisionnement clairement définis;
- le processus de passation de contrats repose principalement sur le principe de l'appel d'offres concurrentiel, et les achats par contrat direct (dérogation à la mise en concurrence) sont dûment justifiés et étayés par des documents;
- le respect des clauses et conditions contractuelles est assuré et des mesures sont prises en cas de violation;
- les processus d'approvisionnement mis en œuvre au Siège, comme dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays, sont rationnels et permettent d'optimiser les coûts et les délais;
- dans le cadre des achats, les aspects relatifs à la qualité des aliments bénéficient de toute l'attention voulue;
- l'initiative Achats au service du progrès, qui mise sur les approvisionnements locaux moyennant l'achat à un prix équitable des excédents commercialisables des agriculteurs à faible revenu et des petits exploitants, est mise en œuvre avec succès par les bureaux de pays et les bureaux régionaux, conformément aux indications fournies par le PAM;
- le Mécanisme d'achat anticipé est utilisé dans l'objectif déclaré d'améliorer la ponctualité de la livraison des produits alimentaires et de réduire les délais d'intervention dans les situations d'urgence;
- les outils informatiques utilisés permettent d'assurer l'efficacité et la transparence du processus d'achat;
- les examens effectués par les organes de contrôle comme le Comité des produits, du transport et des assurances sont adéquats; et

- les orientations données au niveau institutionnel et le contrôle exercé par les bureaux régionaux sur les achats de produits alimentaires effectués dans les bureaux de pays visent à satisfaire aux objectifs de la nouvelle structure organisationnelle adaptée à la mission du PAM.
11. L'objectif premier du PAM est la préparation aux situations d'urgence et la coordination des interventions en cas de crise. À cet égard, un rôle important est joué par le Réseau des fournitures humanitaires des Nations Unies, que le PAM gère par le biais de ses structures à Doubaï, en Italie, au Ghana, en Malaisie et au Panama. Ce Réseau a pour objectif de permettre au PAM de faire plus facilement face à de multiples situations d'urgence à grande échelle, de promouvoir la coopération interinstitutions et interorganisations en fournissant des services d'entreposage, de stockage, d'achat, de transport et d'assistance technique aux organismes des Nations Unies, aux États membres, aux organisations non gouvernementales et à d'autres parties prenantes, et de gérer ses propres stocks d'intervention d'urgence. Le PAM est à la fois le gestionnaire du Réseau des entrepôts et l'un de ses utilisateurs. La gestion financière des entrepôts est assurée au moyen d'un compte spécial¹, qui a été créé en juin 2000 pour gérer les contributions versées par les donateurs et les recettes tirées des services fournis au niveau des différentes plateformes.
12. Notre **audit opérationnel du Réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies** visera à obtenir l'assurance que l'objectif visé par ce mécanisme, à savoir le renforcement des capacités et des interventions dans les situations d'urgence, est atteint. Plus spécifiquement, l'audit aura pour objectif de déterminer si les points ci-après se vérifient:
- les interventions d'urgence sont accompagnées d'une action de planification: plans, manuels, modes opératoires normalisés, délégation de pouvoirs et de responsabilités;
 - les achats d'articles non alimentaires sont effectués par appel d'offres concurrentiel et de manière équitable et transparente;
 - les accords techniques passés avec les partenaires sont respectés;
 - les stocks sont gérés de manière efficace, efficiente et conforme aux meilleures pratiques;
 - le système de gestion d'entrepôt, y compris le stockage, la manipulation et l'inspection des articles de secours, permet d'assurer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et s'appuie sur un système informatique solide;
 - le modèle de financement est autonome et permet de faire face aux coûts des opérations;
 - les procédures administratives et comptables sont respectées; et
 - les orientations données au niveau institutionnel sont suivies et des mécanismes de contrôle sont en place.

¹ Des comptes spéciaux peuvent être établis par le Directeur exécutif pour recevoir des contributions spéciales ou des fonds réservés à des fins programmatiques ou institutionnelles ou au titre du recouvrement des coûts, ou encore pour appuyer des activités de longue haleine.

B. Audit de conformité

13. Sur la base de notre analyse des risques, nous avons prévu de conduire des audits sur le terrain auprès de trois bureaux régionaux et de six bureaux de pays. On trouvera à l'annexe I la liste des unités retenues.
14. Les travaux de vérification sur le terrain seront conduits selon les principes définis dans le projet de cadre de contrôle interne du PAM (Renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle), qui suit de près le cadre de contrôle du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway.
15. Les travaux de vérification permettront également de recueillir des éléments utiles à l'audit opérationnel des achats de produits alimentaires qui sera mené à bien dans le courant de l'année. Le choix des bureaux de pays au sein des bureaux régionaux a donc été fait dans l'optique d'étudier la question dans les divers contextes en vigueur dans ces pays.

C. Certification des comptes

16. S'agissant de la certification des comptes, les principaux domaines sur lesquels portera notre audit seront les suivants:
 - **Application des nouvelles normes IPSAS:** Conformément aux paragraphes 41 à 44 de la Note 1 afférente aux états financiers pour l'exercice 2012, le PAM commencera à appliquer les normes IPSAS 28, 29 et 30 dans ses états financiers relatifs à l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2013. Les normes IPSAS 28 et IPSAS 29, portant sur les instruments financiers et sur leur comptabilisation et évaluation, respectivement, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers, ces derniers étant conformes aux prescriptions actuelles de la norme IPSAS 15 et de la norme comptable internationale IAS 39. Cependant, l'application de la norme IPSAS 30 (Instruments financiers: Informations à fournir) devrait entraîner pour le PAM à la fois une augmentation de la qualité et de la quantité des informations qu'il doit fournir au sujet des instruments financiers qu'il détient, et un accroissement de son exposition aux risques financiers qui s'y rattachent. Étant donné qu'il s'agit là de la première année pour laquelle le PAM devra collecter puis communiquer des informations sur les risques financiers, nous vérifierons l'accroissement de la quantité des données recueillies à ce sujet.
 - **Stocks:** Compte tenu du mandat du PAM, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les questions connexes ont constitué le thème central de chacun de nos audits. Dans notre audit des états financiers pour l'exercice 2012, nous avons recommandé que soit améliorée la qualité des rapports sur les stocks au regard des points suivants: i) rapprochement des données entre le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) et le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS); ii) produits alimentaires non distribués que détiennent les partenaires (stocks détenus par les partenaires coopérants); iii) enregistrement en temps opportun de la réception des produits alimentaires; et iv) pertes après livraison. Nous vérifierons la mise en œuvre des recommandations formulées, ainsi que les améliorations qui seront apportées au système pendant l'année en cours, dans chacun des quatre domaines indiqués.

Nous nous pencherons sur l'examen, effectué par la direction, de la politique de comptabilisation des dépenses relatives aux transferts monétaires et aux bons.

- **Gestion de trésorerie:** La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent une part importante des actifs du PAM. Au cours de l'année 2012, celui-ci a pris un certain nombre d'initiatives visant à améliorer ses prévisions financières et la gestion de sa trésorerie. Les efforts ainsi consentis devraient trouver écho dans les décisions relatives à la gestion générale de la trésorerie et des placements qui seront prises pendant l'année 2013.
- **Prestations dues aux employés:** Ces prestations, plus particulièrement celles à court terme et à long terme et celles qui sont dues après la cessation de service, représentent un élément important du passif. Nous étudierons l'évaluation de ces engagements, ainsi que le plan de financement mis en place pour les engagements non couverts correspondant aux prestations dues aux employés.
- **Fonds d'affectation spéciale:** Les fonds d'affectation spéciale constituent un élément important du financement du PAM. Il s'agit de subdivisions du Fonds du PAM établies aux fins de comptabiliser des contributions spéciales dont l'objet, la portée et les procédures de notification sont convenus hors du cadre des programmes ordinaires du PAM, mais sont conformes à ses objectifs. Nous nous assurerons que les transactions effectuées au titre des fonds d'affectation spéciale respectent à la fois les règlements (article 5.1 du Règlement financier) qui régissent ceux-ci et les procédures comptables.

V. Collaboration avec le Bureau du contrôle interne

17. Conformément aux Normes internationales d'audit, nous devons:

- examiner les activités d'audit interne et, le cas échéant, leurs effets sur les procédures d'audit externe;
- parvenir à suffisamment bien comprendre les activités d'audit interne pour pouvoir appuyer la planification de l'audit et l'élaboration d'une stratégie d'audit efficace;
- procéder à une évaluation préliminaire de la fonction d'audit interne lorsqu'il apparaît que cette fonction est pertinente pour notre vérification des états financiers dans certains domaines d'audit bien précis; et
- évaluer et éprouver les travaux d'audit interne, là où ceux-ci sont exploités, afin de confirmer qu'ils vont bien dans le sens de nos objectifs.

18. Lors de notre réunion de planification avec les représentants du Bureau du contrôle interne, nous discutons de leur champ d'action afin d'éviter tout recoupement des activités. Nous examinerons leurs rapports pour déterminer quelle assurance peut être obtenue à partir des travaux menés.

VI. Examen de la qualité

19. Nous disposons d'un cadre de gestion de la qualité de l'audit pour le PAM, que nous sommes tenus de respecter. Pour garantir un audit rigoureux, nous suivons minutieusement plusieurs procédures d'assurance de la qualité. Les procédures applicables à la présente mission sont les suivantes:

- respect des normes d'audit ainsi que des méthodes et procédures d'audit éprouvées;

- examen méticuleux, tant dans les antennes locales qu'au Siège, des constatations résultant des contrôles effectués, réalisé par des personnes ne participant pas aux travaux de vérification sur le terrain, de façon à s'assurer que ces constatations sont conformes aux règles normalisant l'importance relative et la preuve;
- étude des documents de travail;
- réalisation à mi-parcours d'un examen structuré du plan d'audit.

Annexe 1**Audits prévus sur le terrain**

N°	Audits sur le terrain
1	Bureau régional de Nairobi (Afrique orientale et centrale) (OMN)
2	Bureau de pays: Yémen [Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale) (OMC)]
3	Bureau de pays: Éthiopie (OMN)
4	Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest) (OMD)
5	Bureau de pays: Burkina Faso
6	Bureau de pays: Mali
7	Bureau régional de Panama (Amérique latine et Caraïbes) (OMP)
8	Bureau de pays: El Salvador
9	Bureau de pays: Honduras